



ATLANTIQUE FORMATIONS

B0 – H0

*Donnez du sens
à votre sécurité !*

Il s'agit d'une formation répondant à l'article R 4544-9 du Code du Travail : les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Sont concernés : Peintres, Maçons, Serruriers, Agents d'entretien... n'effectuant aucune opération électrique et ayant uniquement accès à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique.

ATLANTIQUE FORMATIONS dispense les formations à la Préparation des Habilitations électriques, en formation Initiale (Débutants) ou en formation Recyclage (Expérimentés).

Ces formations se déroulent dans le respect de la norme NFC 18-510/A1.

*À l'issue des formations théoriques et pratiques, **ATLANTIQUE FORMATIONS** effectue un contrôle des connaissances et savoir-faire du stagiaire.*

La durée de formation varie selon :

- *Le nombre de participants par session.*
- *Le niveau d'expérience des participants (pré requis).*
- *L'objectif fixé.*

ATLANTIQUE FORMATIONS délivre une attestation de formation ; la validité de la formation est de 3 ans.



ATLANTIQUE FORMATIONS SAS – Capital social : 30 000 euros
13 rue de la Côte d'Ivoire – 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05 17 500 550

Siret : 894 675 214 00015 Code APE : 8559A

Immatriculée au greffe du tribunal de commerce à La Rochelle – Numéro de gestion 2021B00350

B0 - H0 - Exécutant

Les habilitations
électriques